



## **Grace à la mobilisation des agents et à l'annonce d'une manifestation**

**Nous avons gagné une première bataille :**

**Le projet de décret accorde aux agences de l'eau un report de 2 ans avant la sortie de la liste dérogatoire !**

L'arbitrage interministériel répond à notre demande préalable, la manifestation prévue le 1<sup>er</sup> mars devant la Fonction Publique est de ce fait annulée.

Mais nous devons rester mobilisés pour obtenir l'ouverture de négociations et :

- Des conditions acceptables de titularisation pour ceux qui le souhaiteront ;
- Les évolutions nécessaires de notre quasi-statut pour les agents qui resteront contractuels

**Nous n'avons que 2 ans pour l'obtenir !**